

1.

Débitrice: **SWITMETAL SA**, Centre artisanal,
1804 **Corsier**
2.

Déclaration de faillite: 16.09.2004
3.

Suspension de faillite: 02.12.2004
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.12.2004
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Entreprise de construction métallique, serru-
rie, fabrication de produits métalliques, en aluminium et
dérives; étude, élaboration de projets, montage et entretien.
Dans ce même délai, les débiteurs et ceux qui détiennent
des biens de la faillite, à quelque titre que ce soit, sont tenus
sous les peines de droit (art. 324 CPS) de s'annoncer à l'Of-
fice.

Office des faillites de Vevey
1800 Vevey

(02585992)